L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau : 73 rue de Chartres.

Vols à LA NOUVELLE-ORLÉANS

MERCREDI, 4 OCTOBRE 1893.

PETITES ANNONCES

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peu usés, vases, potcolat, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct.—dim.

DEMANDES D'EMPLOIS.

UNE Française désire trouver de l'emploi dans une petite famille soit pour la cuisine ou le ménage, en ville ou à la campagne. S'adresser à la lettre "C." à l'Abeille. 3 oct—1f

DEMANDES.

ON demande.—Tout de suite une bonne de ménage de maison, bien recommandée au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine 3 oct—

A LOUER

A LOUER.—Trois appartements neufs, à quatre étages, avec façade ornementée, rue Royale, près Dumaine. Pour visiter ces logements, s'adresser au locataire, ou à Mme Veuve Bégué & Cie, 7 rue Carondelet. Conditions modérées; loyer modéré, une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Sauvinet, Bégué & Cie, 7 rue Carondelet. 13 août—1f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

F. Hollander & Co. vs. Mme Vve J. F. Villegas.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans — No 13.455. — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, agissant pour l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1,036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le JEUDI 5 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains terrains situés dans le carré 544 du Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet borné par les rues Banks, Commune, Dorgenois et Broad, désignés par les numéros huit cent deux (802), chacun, sur vingt-cinq pieds de façade sur Banks sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits deux terrains ne sont bornés d'un côté que par une deux terraine ne sont bornés d'un côté que par une ruelle, vingt pieds de largeur, mais étant appelée allée Manassa, s'étendant à travers ledit carré de la rue Commune à la rue Broad, ensemble avec toutes les améliorations qui y se trouvent.

Acquis par ladite défenderesse par jugement de la Cour Civile de District, le 30 juin 1890, enregistré au dans les procédures No 24,579 enregistré au bureau des hypothèques de ce district, folio 1 du registre C. N. 7.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lue.

16sept—16 22 28—oct—4 10 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme P. Del Nodal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,943.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par George W. Moore, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE,
Greffier.

28 sept—28 oct 3 7

Succession de Nicolle Abbie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,849—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles le compte présenté final présenté par George W. Moore, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE,
Greffier

28 sept—28 oct 3 7

Succession d'Auguste Pujol et Mme Augusta Lejeune, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,171—Division E. Arnaud Joseph Bruns a transmis une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste Pujol et Mme Augusta Lejeune, ses femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

27 sept—27—oct 1 6

Succession de Thomas B. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 2,472.—Division D.—Attendu que J. Vines, administrateur publie a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Thomas B. Lee, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 sept—23 27—1er oct

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LALOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 40,150—John W. Lehman vs ses Créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Lehman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Deibel, Esq., notaire public, à son bureau, No 85 rue Carondelet, en cette ville, commençant le MARDI, 24me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et qu'avis de cette ordonnance soit donné par deux insertions successives dans le Bee et le Picayune, journaux désignés à cet effet par le Juge soussigné.

Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1893.

(Signé) JOHN D. RANKIN, Juge de la Division B, siégeant à la place de l'Honorable G. H. Theard, Juge, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23sept—3f au 24 oct

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 40,116.—Division B.—Succession de Cournelius Leibrock.—Attendu que Wm T. Leibrock vs ses créanciers.—Que la cession de biens du pétitionnaire Wm T. Leibrock, soit et est par le présent acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Feux J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 25 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 23me jour d'octobre 1893 A 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues ; et que M. W. Fischer, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Dépu.-e-Greffier.

20sept—3f au 23oct

Succession de Placide Villéré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40,090 — Division C — Attendu que Eliza Villéré et Blanche Villéré ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Placide Villéré, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 sept—28 oct 3 7

Succession de Mlle Abbie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,849—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles le compte présenté final présenté par George W. Moore, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE,
Greffier

28 sept—28 oct 3 7

Succession d'Auguste Pujol et Mme Augusta Lejeune, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,171—Division E. Arnaud Joseph Bruns a transmis une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste Pujol et Mme Augusta Lejeune, ses femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

27 sept—27—oct 1 6

Succession de Thomas B. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 2,472.—Division D.—Attendu que J. Vines, administrateur publie a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Thomas B. Lee, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 sept—23 27—1er oct

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 40,150.—John W. Lehman vs ses Créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Lehman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Deibel, Esq., notaire public, à son bureau, No 85 rue Carondelet, en cette ville, commençant le MARDI, 24me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que M. K. Storr, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1893.

(Signé) JOHN D. RANKIN, Juge de la Division B, siégeant à la place de l'Honorable G. H. Theard, Juge, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

23sept—3f au 24 oct

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40,116—Division B.—Succession de Cournelius Leibrock.—Attendu que Wm T. Leibrock vs ses créanciers.—Que la cession de biens du pétitionnaire Wm T. Leibrock, soit et est par le présent acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Feux J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 25 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 23me jour d'octobre 1893 A 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues ; et que M. W. Fischer, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Dépu.-e-Greffier.

20sept—3f au 23oct

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,849—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles le compte présenté final présenté par George W. Moore, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE,
Greffier

28 sept—28 oct 3 7

Succession d'Auguste Pujol et Mme Augusta Lejeune, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,171—Division E. Arnaud Joseph Bruns a transmis une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste Pujol et Mme Augusta Lejeune, ses femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

27 sept—27—oct 1 6

Succession de Thomas B. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 2,472.—Division D.—Attendu que J. Vines, administrateur publie a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Thomas B. Lee, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 sept—23 27—1er oct

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 40,150.—John W. Lehman vs ses Créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Lehman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Deibel, Esq., notaire public, à son bureau, No 85 rue Carondelet, en cette ville, commençant le MARDI, 24me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que W